

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Faits saillants 2011-2012



LES NORMES DU TRAVAIL

Mieux les comprendre
pour mieux s'entendre

Québec 

POUR DES RELATIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUILIBRÉES ENTRE EMPLOYEURS ET SALARIÉS

Première référence quant à l'interprétation et à l'application de la Loi sur les normes du travail, la Commission des normes du travail vise à susciter un plus grand respect de la loi par la prévention, qui est la pierre angulaire de ses activités, en mettant l'accent sur la responsabilisation des salariés et des employeurs au regard de leurs droits et obligations. C'est ainsi qu'elle mène des actions, en collaboration avec ses partenaires, pour mieux faire connaître la loi aux employeurs et aux salariés et favoriser de la sorte des relations de travail justes et équilibrées dans les entreprises du Québec.

FRANC SUCCÈS POUR LE PREMIER COLLOQUE DE LA COMMISSION

Quelque 457 personnes issues de tous les horizons du marché du travail ont répondu à l'invitation de la Commission à venir participer à son tout premier colloque tenu le 1^{er} novembre 2011 sur le thème « Les nouvelles réalités du travail : enjeux et pistes de solution ». Cette journée de consultation a donné lieu à des échanges riches et constructifs qui ont permis de dégager plusieurs pistes de réflexion.

ENTENTE HISTORIQUE

En septembre 2011, à la suite d'un règlement hors cour, plus de 4 000 responsables de services de garde en milieu familial (RSG), qui avaient porté plainte à la Commission en 2002 et en 2009, se sont partagé une somme de près de 18,5 millions de dollars. Leurs plaintes visaient la réclamation de sommes à titre de salaire et d'indemnités de jours fériés et de congés annuels.

MAPAYE : UNE APPLICATION MOBILE PROPOSÉE AUX JEUNES SALARIÉS

Le 31 octobre 2011, la Commission a lancé maPaye, une application pour téléphones intelligents développée à l'intention des jeunes de 15 à 24 ans. L'application permet notamment de noter et de compiler les heures travaillées chez un ou plusieurs employeurs, de conserver un rapport des périodes de travail et des heures supplémentaires et, finalement, de connaître la date des jours fériés. Une campagne d'information ciblée, tenue dans des institutions collégiales et universitaires, a été organisée afin de promouvoir l'application.

PROJET INTERMINISTÉRIEL SUR LES AGENCES DE PLACEMENT DE PERSONNEL

Lors du dernier budget, le gouvernement a annoncé de nouvelles initiatives pour contrer le travail au noir visant plus particulièrement les agences de placement de personnel. Dans le cadre de la concrétisation de ces initiatives, la Commission agit de concert, depuis septembre 2011, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'Agence du revenu du Québec, le ministère des Finances et la Commission de la santé et de la sécurité au travail afin de détecter les réseaux illégaux d'agences de placement, d'identifier les travailleurs embauchés par celles-ci et d'établir des réclamations pour ces derniers si une infraction à la Loi sur les normes du travail est constatée.

ENQUÊTE SUR LE TAUX DE RESPECT DE LA LOI

La Commission a réalisé en 2010 un sondage auprès de 4 000 salariés québécois non syndiqués et assujettis à la Loi sur les normes du travail afin d'évaluer l'application de certaines dispositions de la loi. L'enquête a permis de mettre à jour les données d'une première enquête menée en 2004 et d'identifier les caractéristiques des salariés victimes d'infractions à la loi. Les données ont été exploitées et analysées en 2011-2012, et les principaux résultats ont été présentés lors du colloque « Les nouvelles réalités du travail : enjeux et pistes de solution ». Les rapports de ces enquêtes peuvent être consultés dans le site Internet de la Commission.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION GRAND PUBLIC : MIEUX VAUT CONNAÎTRE LES RÈGLES DU JEU !

En janvier et février 2012, la Commission a mené une campagne de sensibilisation auprès du grand public pour faire la promotion de son rôle et de ses services. Deux publicités télévisées et une capsule Web, conçues sous forme d'animations, ont été diffusées dans le cadre de cette campagne élaborée autour de l'idée qu'il est nécessaire de bien connaître les règles du jeu pour entretenir de bonnes relations, dans la vie comme au travail.

AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

Depuis le 1^{er} mai 2012, le taux général du salaire minimum est de 9,90 \$ l'heure et de 8,55 \$ l'heure pour les salariés au pourboire. Le taux du salaire minimum des salariés du secteur du vêtement est maintenant de 9,90 \$ l'heure. Les taux qui s'appliquent aux cueilleurs de framboises et de fraises ont aussi été haussés. Ils sont présentés dans le site Internet de la Commission.

RESPECT DE LA LOI

En plus de ses mandats d'information et de prévention, la Commission est responsable de veiller au respect de la Loi sur les normes du travail et de la Loi sur la fête nationale. Au cours de l'exercice 2011-2012, des infractions aux normes ont été relevées dans 277 entreprises lors de visites préventives et de conformité. Parmi ces entreprises, 83 % se sont conformées à la loi sans intervention juridique.

APERÇU DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN 2011-2012

• Appels pris en charge par les préposés	308 561
• Consultations des capsules préenregistrées	50 182
• Téléchargement de publications	220 125
• Demandes de renseignements par courriel excluant les demandes de publication	21 011

COTISATION DES EMPLOYEURS POUR 2011-2012

Le financement de la Commission des normes du travail provient d'une cotisation versée par les employeurs. La perception de cette cotisation, prévue par la Loi sur les normes du travail, est effectuée par Revenu Québec. Le taux de cotisation actuellement en vigueur est de 0,08 % de la rémunération assujettie versée à un salarié. Pour 2012, le maximum de la rémunération assujettie est fixé à 66 000 \$ par salarié.

En 2011-2012, les revenus de cette cotisation se sont chiffrés à 63 820 515 \$.

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

REVENUS	En 2012	En 2011
Cotisations des employeurs	63 820 515 \$	62 240 830 \$
Intérêts	749 670	334 770
Autres	306 460	119 483
Total des revenus	64 876 645	62 695 083
CHARGES	En 2012	En 2011
Traitements et avantages sociaux	36 266 662	31 718 558
Services professionnels et administratifs	4 185 666	4 024 689
Frais de déplacement	1 003 771	848 378
Télécommunications et courrier	1 319 357	1 310 724
Publicité et information	537 471	283 412
Location de locaux, d'équipement et autres	4 077 344	3 808 120
Entretien	888 267	731 519
Fournitures	378 912	274 174
Amortissement des immobilisations	2 934 085	2 984 919
Perte nette sur cession d'immobilisations	0	5 463
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail	7 106 400	7 582 600
Total des charges	58 697 935	53 572 556
Excédent de l'exercice	6 178 710 \$	9 122 527 \$

Service des renseignements

514-873-7061

Région de Montréal

1-800-265-1414

Ailleurs au Québec, sans frais

www.cnt.gouv.qc.ca

Abonnez-vous en ligne à notre liste d'envoi.

Dépliant disponible en version française seulement

**Commission
des normes
du travail**

Québec 



LEX-39 (12-11)